

Xtreme Team Parkour ASBL

Fiche d'inscription



A compléter en lettres CAPITALES SVP

Nom:

Prénom:

Nationalité :

Date de naissance :

Sexe : M/F

Adresse (Rue+n°):.....

Code postal : Ville :

E-mail (**obligatoire**) :

Tél. du participant :

Personne à contacter en cas d'accident (nom et tél) :

Je choisis ma formule (<i>cochez svp</i>):	Payement annuel			Payement trimestriel		
	1 cours/sem	2 cours/sem	3 cours/sem	1 cours/sem	2 cours/sem	3 cours/sem
Parkour & Freerunnig (à partir de 10 ans) <input type="checkbox"/> MERCREDI 17h30- 19h30- Ecole 1 <input type="checkbox"/> JEUDI 17h- 19h- Salle Van Oost <input type="checkbox"/> VENDREDI 17h30- 19h30 - Ecole1	320€	460€	540€	140€	200€	250€
Parkour KIDS (de 5 ans à 9 ans) <input type="checkbox"/> MERCREDI 14h30-16h- Ecole 1 <input type="checkbox"/> MERCREDI 16h00-17h30-Ecole 1	250€			110€		

FICHE SANTÉ¹

PHOTO

1. LE SPORTIF

Nom : Prénom : Cours :

Date de naissance : Taille : Poids :

Médecin traitant : Tél. :

Groupe sanguin : Rhésus :

2. RENSEIGNEMENTS MEDICAUX

- Le sportif suit-il un traitement médical spécifique? : OUI / NON. Si oui, joindre les médicaments + indications du médecin (copie de l'ordonnance).

- Le sportif a-t-il déjà eu les maladies suivantes :

Asthme : oui/non Crise de convulsions : oui/non Crise d'épilepsie : oui/non

- Le sportif souffre-t-il d'allergie(s) :

- Le sportif a-t-il :

o subi une opération récente oui/non : laquelle :

o été victime de :

▪ Entorse récente/date :

▪ Fracture/date :

▪ Rééducation : oui/non

▪ Autre(s).....

3. Je soussigné(e) (responsable légal du sportif),....., déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de l'ASBL Xtreme Team Parkour à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, anesthésie, intervention chirurgicale) rendues nécessaire par l'état du sportif.

Je certifie que (nom du sportif)..... est apte à la pratique sportive.

Je déclare avoir pris connaissance de tous les articles du règlement d'ordre intérieur ainsi que des informations pratiques. Je suis d'accord et m'engage à les respecter.

Lu et approuvé + date + signature :

(Élève + parents si mineur)

¹ Cette fiche a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux pouvant nous être utiles en cas d'incident. Les informations reprises sur cette fiche sont strictement confidentielles et seront consacrées uniquement au bon fonctionnement du cours. Elles ne seront en aucun cas utilisées hors de ce cadre.

INFOS PRATIQUES

Document à conserver !

→ Payements/remise des documents d'inscription

Tous les cours doivent être payés avant le début des séances. Xtreme Team Parkour se réserve le droit de refuser l'entrée à un participant qui n'a pas réglé sa cotisation et qui n'a pas remis ses documents d'inscription. En cas de paiement par virement, veuillez envoyer une preuve de paiement par mail avant le premier cours.

→ Cours d'essai

Chaque personne a droit à un cours d'essai gratuit non couvert par l'assurance.

→ Calendrier

- Saison complète: du 21 septembre 2022 au 30 juin 2023
- Trimestre 1: du 21 septembre au 23 décembre 2022
- Trimestre 2: du 9 janvier au 31 mars 2023
- Trimestre 3: du 5 avril au 30 juin 2023.

Pas de cours pendant les congés scolaires

Congé d'automne (Toussaint)	du lundi 24 octobre 2022 au vendredi 4 novembre 2022
Commémoration du 11 novembre	vendredi 11 novembre 2022
Vacances d'hiver (Noël)	du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 6 janvier 2023
Congé de détente (Carnaval)	du lundi 20 février 2023 au vendredi 3 mars 2023
Lundi de Pâques	lundi 10 avril 2023
Vacances de printemps (Pâques)	du lundi 1 ^{er} mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 <i>NOTE : le congé de printemps est donc décalé par rapport à la fête de Pâques</i>
Congé de l'Ascension	jeudi 18 mai 2023

MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Parkour KIDS (de 5 à 9 ans)	Parkour & freerunning (à partir de 10 ans)	Parkour & freerunning (à partir de 10 ans)
14h30-16h	17h-19h	17h30-19h30
Parkour KIDS (de 5 à 9 ans)		
16h-17h30		
Parkour & freerunning (à partir de 10 ans)		
17h30-19h30		
<i>Salle école 1 Rue Josaphat, 243 1030 Schaerbeek</i>	<i>Salle Van Oost 52, Rue Van Oost 1030 Schaerbeek</i>	<i>Salle école 1 Rue Josaphat, 243 1030 Schaerbeek</i>

Règlement d'ordre intérieur

A - FORMALITES

- 1) Toute personne désirant pratiquer le Parkour au sein des ateliers de l'ASBL Xtreme Team Parkour doit
 - a. s'acquitter des frais d'inscription
 - b. remettre une fiche d'inscription et sa fiche santé.
- 2) Tous les cours doivent être payés avant le début des séances (à l'exception du premier cours d'essai gratuit).
- 3) Xtreme Team Parkour se réserve le droit de refuser l'entrée à un participant qui n'a pas réglé sa cotisation et qui n'a pas remis ses documents d'inscription.
- 4) Le paiement de ces frais d'inscription est forfaitaire (à l'année /par trimestre) et non remboursable.
- 5) L'assurance est comprise dans le prix.
- 6) Tout forfait commencé est dû.
- 7) Tous les nouveaux participants ont droit à un cours d'essai gratuit
- 8) Le cours d'essai gratuit n'est pas couvert par l'assurance de l'ASBL.
- 9) Pendant les vacances scolaires et jours fériés, les cours n'auront pas lieu.
- 10) Il est possible que certains cours se donnent en extérieur.
- 11) En cas d'absence du moniteur responsable, le cours sera assuré par un moniteur reconnu par l'association. Dans le cas où ce remplacement ne peut être programmé à temps, une information sera mise en place.
- 12) La Commune reste prioritaire quant à l'utilisation de la salle. C'est-à-dire que si la Commune a besoin d'utiliser la salle, l'ASBL XTPK est obligée de lui céder. Dans ce cas, tout sera mis en œuvre pour maintenir le cours dans un autre lieu (à l'extérieur, par exemple) mais il est possible que le cours soit annulé.
- 13) En cas d'un événement de force majeure (= un événement imprévisible au jour du paiement de la cotisation et imprévisible tant dans sa survenance (inévitable) que dans ses effets), le client ne peut pas demander des dommages et intérêts pour un préjudice subi.

B - DISCIPLINE

- 1) Les participants aux cours doivent arriver à l'heure (max. 15min de retard)
- 2) Tous les élèves qui arrivent en retard au cours et n'auront pas bénéficié alors de l'échauffement pourront se voir refuser la participation au cours.
- 3) Le pratiquant de Parkour s'engage à suivre les cours avec régularité jusqu'à la fin de la saison sportive. Si pour une raison grave il doit arrêter, il doit en avertir le moniteur.
- 4) Le moniteur est le seul responsable dans la salle de gym et ne doit pas être dérangé pendant la séance, sauf cas d'urgence.
- 5) Les spectateurs ne sont pas autorisés pendant les cours sauf autorisation du moniteur.
- 6) Le matériel ne peut être utilisé qu'après accord du moniteur. Il devra être remis à sa place et en bon état après utilisation.
- 7) Toute détérioration ou anomalie constatée doit être signalée rapidement à un moniteur ou à un membre de l'ASBL.
- 8) Tout pratiquant dont le manque de respect du règlement aura entraîné une gêne, pourra être sanctionné et éventuellement exclu des ateliers sans remboursement.
- 9) Les pratiquants ne peuvent pas monter sur l'airtrack avec leurs chaussures et doivent enlever leurs bijoux, lunettes ou tout objet métallique risquant de percer le matériel.
- 10) Si une anomalie devait être constatée suite à la mauvaise utilisation du matériel, une indemnité pourrait être réclamée à l'auteur des faits.

C - SECURITE

- 1) Tous les participants en ordre de cotisation ou ayant payé leur cours en début de séance seront couverts par l'assurance de l'ASBL et/ou celle de la FfG.
- 2) En cas d'accident, les secours et les parents seront prévenus.
- 3) L'association décline toute responsabilité pour les vols commis pendant les séances d'entraînement et pendant les rencontres sportives. Il est donc demandé aux pratiquants de ne pas venir avec des objets de valeurs.
- 4) Les parents des participants mineurs doivent s'assurer de la présence du moniteur et que le cours a bien lieu avant de laisser leur enfant à la salle de gym. L'association et le moniteur ne pourront pas être jugés responsables si un incident devait survenir en son absence.
- 5) L'ASBL est responsable des participants à ses activités durant les heures de cours dans le lieu où se déroule l'activité avec le moniteur.
- 6) En cas de retard de plus de 15 minutes pour venir rechercher les enfants/jeunes à la fin du cours, le retardataire se verra facturer 10€ le quart d'heure, somme qui sera destinée à la personne qui sera obligée de rester sur place à attendre le parent retardataire.
- 7) Les pratiquants et les parents des pratiquants mineurs autorisent l'association à les photographier et/ou les filmer et à diffuser leurs photos/vidéos.
- 8) L'association Xtreme Team Parkour ASBL se décharge de toute responsabilité lors de la pratique du parkour, sans encadrement, en dehors des cours.

D - HYGIENE

- 1) Les pratiquants ne doivent pas arriver et partir avec leurs baskets de Parkour. Ils changeront de chaussures avant de commencer les cours.
- 2) Avant de commencer les cours, il faudra respecter impérativement les règles suivantes :
 - avoir ses chaussures propres ;
 - ôter ses chaussures pour monter sur l'air track ;
 - avoir le corps propre, les ongles coupés et courts ;
 - enlever tout objet métallique (bijoux, montre...);
 - porter des habits de sport (training, t-shirt, short) ;
- 3) Le moniteur devra faire respecter le matériel et les lieux qui doivent toujours rester dans le plus grand état de propreté.
- 4) Il est interdit de manger et de boire (autre chose que de l'eau) dans la salle de gymnastique.
- 5) Toute personne qui ne respectera pas ces conditions d'hygiène sera refusée.